

## **Séance ordinaire du 27 février 2017**

(Présidence : Jean-Charles Fresquet)

# **Procès-verbal**

(Secrétaire : Guy de Viron)

### **Ordre du jour**

1. **Approbation** de l'ordre du jour ;
2. **Approbation** du PV du CC du 12 décembre 2016 ;
3. **Préavis No 1-** Remplacement des applications de gestion informatique ;
4. **Préavis No 2 -** Abrogation du Règlement de la Municipalité du 26 septembre 2005 et fixation du traitement et des indemnités de fin de mandat des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021 ;
5. **Réponse de la Municipalité au Postulat Taher-Selles et Tran du 4 octobre 2012**  
" Création de passages sécurisés pour les piétons – en particulier pour les enfants – sur la route de Penau, à la sortie des chemins privés" ;
6. **Communications** et actualités de la Municipalité ;
7. **Communications** du Président et du Bureau du Conseil ;
8. **Propositions** individuelles et divers.

## Procès-verbal

La séance s'ouvre à 20h15, juste après à la présentation du "Projet de Parc Naturel Périurbain **JUTAVAQ** (Jorat, une terre à vivre au quotidien - *explicatifs dans l'espace réservé*).

Suite à l'appel, **61 conseillers communaux sont présents.**

Se sont excusés :

- *Mme Eliane Parolini-Sutter*
- *M Guy Corbaz*
- *M Stephan Leoni*
- *M Samy Sari Savas*

### 1. Approbation de l'ordre du jour.

Le Président propose une modification de l'ordre du jour à la suite d'une demande d'interpellation, déposée ce soir même, et intitulée « **Pour une commune sans OGM** ».

Elle sera traitée au **point 06**, les points suivants de l'ordre du jour reculant d'un rang.

L'ordre du jour modifié est **accepté** avec une abstention et sans avis contraire.

### 2. Approbation du PV du Conseil communal du 12.12.2016.

À l'unanimité, le PV est **accepté** avec remerciements à son auteur.

### 3. Préavis 01 - Remplacement des applications de gestion informatique

*Mme Christine Menétrey*, rapportrice de la Commission ad hoc, vient lire son rapport à la tribune.

*M José Pérez*, rapporteur de la CoFin, vient lire son rapport à la tribune.

Le Président constate que ni la Commission ad hoc ni la CoFin ne proposent d'amendement.

La parole n'est pas utilisée, la discussion est close.

Avec quatre abstentions et sans avis contraire, le préavis n°01/2017 est **accepté** tel que présenté.

### 4. Préavis 02 - Abrogation du Règlement de la Municipalité du 26 septembre 2005 et fixation du traitement et des indemnités de fin de mandat des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021

*Mme Monica Roulin*, rapportrice de la Commission ad hoc, vient lire son rapport à la tribune.

*M José Pérez*, rapporteur de la CoFin, vient lire son rapport à la tribune.

Le Président constate que ni la Commission ad hoc ni la CoFin ne proposent d'amendement.

La parole n'est pas utilisée, la discussion est close.

À l'unanimité, le préavis n°02/2017 est **accepté** tel que présenté.

#### 5. Postulat Taher-Selles et Tran du 04.10.2012

Le Président informe le Conseil que la réponse au postulat aurait dû figurer à l'ordre du jour de la séance précédente. Celle-ci ayant été très chargée le traitement de la réponse a été repoussé à ce jour.

*M Christophe Corbaz*, le rapporteur de la Commission ad hoc, vient lire son rapport à la tribune.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La réponse de la Municipalité au **Postulat Taher-Selles et Tran** est **acceptée** comme présentée avec sept abstentions et sans avis contraire.

#### 6. Interpellation « Pour une commune sans OGM »

Cette interpellation est donc traitée puisque, selon l'article 65 al. 4, elle a été appuyée par cinq conseillers.

- *M Jean-Marie Urfer* vient en donner lecture à la tribune. (*Le rapport est annexé au présent PV*)
- Le *municipal Michel Amaudruz* rappelle que ce type de sujet le passionne de par sa profession. Il reconnaît que la population suisse en a certainement peur par ignorance et qu'elle ne veut pas en acheter du tout. Les associations paysannes sont donc contre ce produit. Les exemples désastreux à l'étranger sont là pour leur donner raison. La Confédération et ses experts ont choisi le moratoire plutôt que l'interdiction. Ceci, pour deux raisons : la première concerne la peur de la réalité des faits ; c'est-à-dire le colportage du pollen des produits OGM qui est très risqué ; la seconde concerne la technique des OGM en tant que travail plus ciblé sur le patrimoine génétique ; cela offre tout de même des perspectives intéressantes face aux changements climatiques. Toutefois la Municipalité n'a pas encore pris position sur ce sujet.

Notre huissier titulaire ayant été hospitalisé, le Président informe le Conseil que *M Roland Christeller*, scrutateur, officiera comme huissier ad hoc.

- *M Christophe Corbaz* se présente comme agriculteur et comme président de vulgarisation d'étude qui réunit tous les paysans du Mont et des environs. L'intégralité de son intervention est annexée ci-joint.
- *M André Müller*, en tant que paysan, se demande ce que sont les avantages des OGM. Au vu du moratoire actuel sur leur utilisation, un oui à cette interpellation n'engagerait à rien pour les producteurs.
- *M Olivier Maggioni* est pour une politique de la transparence. Si la Commune n'emploie pas d'OGM autant l'afficher. Auquel cas, cela pourrait créer une certaine dynamique pour les agriculteurs du Mont et valoriser leurs produits.
- *M Jean-Marie Urfer*. Cette interpellation n'est pas un marketing politique. Les agriculteurs sont attentifs à ce que peut produire la terre. C'est l'opportunité de mettre en évidence les produits locaux comme produits de qualité et élaborés de manière raisonnable. C'est donc plus un soutien aux producteurs et, spécifiquement, aux paysans grâce une reconnaissance de leur travail.
- *M Christophe Blanc* comprend la démarche mais n'approuve pas sa finalité et l'amalgame qui est fait avec les autres commerces de la Commune. Cela concerne les paysans du Mont et non la Commune.
- *M Alfred Belet* affirme qu'il revient aux paysans de faire la démarche pour la reconnaissance

de leurs produits sans OGM, non pas au Conseil communal.

- *Mme Laurence Müller-Achtari* est satisfaite du débat sur ce thème au sein du Conseil. Elle osait espérer le ralliement à un groupe de communes vaudoises qui aurait déjà pris position contre les OGM, ce qui signifierait un coup de pouce aux agriculteurs de la région.
- *M Antoine Chamot* souhaite, selon l'Art 65 Al 3 du Règlement du CC, une position claire et rapide de la Municipalité.
- *M le syndic Jean-Pierre Sueur* propose que la Municipalité donne une réponse pour la prochaine séance du CC.

Le Président propose de repousser le traitement de cette interpellation à la prochaine séance du CC et de la mettre à l'ordre du jour.

## 7. Communications et actualités de la Municipalité

1. *M le syndic Jean-Pierre Sueur*, monte à la tribune pour la lecture du soutien de la Commune au FC Le Mont pour la saison 2107-2018. (*Son intervention détaillée est annexée à ce PV*)

Après un rappel de l'historique, des besoins techniques et des critères actuels footballistiques, vient la comparaison des solutions entre les différents terrains pour l'entraînement. Il s'avère que l'arrangement avec la Municipalité de Lausanne reste avantageux d'autant plus que le montant initialement prévu de CHF 120'000.- a été revu à la baisse pour être stabilisé à CHF 90'000.- Des remerciements sont adressés à MM *les municipaux lausannois Oscar Tosato et Pierre-Antoine Hildbrand* pour cet aboutissement. Il est clair que ce montant n'est pas destiné aux salaires du club mais à la sécurité générale hors stade de la Pontaise. Ces frais seraient supportés par la Commune si le FC Le Mont s'entraînait à domicile. Cette aide est conditionnée au maintien de la première équipe en Challenge League et au fait que les sponsors actuels du club renouvellent leur soutien pour la saison prochaine. Une convention entre les communes du Mont et de Lausanne sera finalisée début mars 2017.

Le Président remercie *M le syndic* et invite la CoFin à venir s'exprimer sur ce sujet.

- *M Gérard Mojon* reprend les principaux avantages de la collaboration harmonieuse avec la Commune de Lausanne dans ce projet. Toutefois, compte tenu des délais imposés, la CoFin ne disposait pas de données chiffrées, pas plus que les comptes du FC Le Mont, ni des projets de convention entre les communes de Lausanne et du Mont. Certains documents n'ont été remis qu'après la première rencontre des membres de la CoFin. Celle-ci a été dans l'incapacité de se réunir une nouvelle fois.

La CoFin constate que la mise à disposition d'un montant de CHF 125'000.- se situe dans les limites de compétences accordées à la Municipalité par le Conseil communal. Comme le montant demandé porte sur la période 2017-2018, seule la moitié constitue une dépense extrabudgétaire pour l'exercice 2017. La partie 2018 devant être portée au budget suivant.

La CoFin n'a pas de recommandation ou d'appréciation à émettre à ce sujet. Elle suggère que la Municipalité prenne toutes les dispositions contractuelles afin que, dans tous les cas de figure, le montant global à ce soutien se limite pour la saison 2017-2018 strictement au montant annoncé.

- *M Antoine Chamot* rappelle que ces dépenses, une fois définies, sont légalement soumises à l'approbation du Conseil. Par conséquent les conseillers pourront se prononcer sur ces dépenses à l'avenir.

2. *M le municipal Christian Ménétreay* monte à la tribune pour deux informations concernant :
- *L'utilisation du véhicule Mobility mis à disposition au parking de Crétalaison :*

Pour la période de mai à décembre 2016 : le véhicule a été utilisé par des clients locaux à 60% et par des clients extérieurs à 40% ; ceci, pour un parcours total de près de 5'000 km et de CHF 4'000.- de participation. Le rendement n'est donc pas encore au rendez-vous mais pourrait se concrétiser après deux années de pratique.

- *La pétition du Chemin des Martines* : ceci, en complément de la présentation au groupe de travail qui s'est penché sur ce sujet à la mi-janvier 2017. (Les principaux plans et schémas sont annexés à ce PV sous format PDF).

Il est fait référence au rapport technique élaboré par le bureau **Urbaplan** en 2006 et le projet d'aménagement de modération vitesse en 2007-2008, ainsi que du rapport technique sur la stratégie de traitement des zones à trafic modéré de 09.2014 par le bureau **Transitec**. Ainsi, il a été identifié des « poches » d'urbanisation homogène, en grands quartiers. En 2015, un comptage a été fait pour la Route des Martines et un projet d'assainissement du bruit routier. Le municipal informe qu'il est projeté une série de six nouveaux potelets, une signalisation appropriée et des feux Flash à titre de **sécurisation**, un revêtement routier phonoabsorbant et une limitation de la vitesse à 30 km/h à titre d'**assainissement** des nuisances sonores selon l'OPB (Ordonnance de la Protection contre le Bruit).

3. *M le municipal Philippe Somsy* intervient à propos des enjeux de l'accord TISA. (Son intervention est annexée à ce PV)

## 8. Communications du Président et du Bureau du Conseil

- Le 09.01.2017 la nouvelle commission d'Urbanisme, élue à la dernière séance du Conseil communal, a été installée. Elle est déjà opérationnelle. Le Président souhaite la pleine satisfaction à ses membres et se réjouit déjà d'entendre ses prochains rapports.
- Le 25.01.2017 la commission des Affaires régionales s'est réunie avec le SDNL. Un document a été mis à l'intention des conseillers sur le site de la commune.
- 12.02.2017 Le Bureau du Conseil renforcé par 3 conseillers a assuré le dépouillement de la votation portant sur trois objets fédéraux et un cantonal. Toutes les opérations se sont déroulées conformément à la loi et à satisfaction. Félicitations et remerciements à tous les participants pour leur engagement.
- Récemment, un conseiller nous a fait part d'une remarque constructive quant aux signatures figurant sur les rapports des commissions. Il n'est pas souhaitable d'exposer desdits rapports sur l'Intranet communal avec des signatures manquantes. Or la diffusion rapide des documents est le souci du secrétariat municipal. Toutefois, il est difficile de concilier les horaires privés avec ceux de l'administration communale. Néanmoins, une réflexion sera faite par les membres du Conseil pour une solution qui soit gérable par tous. Comme tous les conseillers doivent pouvoir visualiser la signature de tous les commissaires, ceux-ci sont invités à faire le maximum pour signer les rapports au délai fixé, c'est-à-dire au minimum sept jours avant la séance du Conseil.
- Les élections du 30.04.2017 sont toutes proches. Différentes équipes de dépouillement et de saisie seront constituées pour les élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat. Les convocations arriveront d'ici à fin mars 2017 aux personnes concernées. Le dépouillement sera saisi sur l'application informatique de VOTELEC du Canton.

**9. Propositions individuelles et divers**

- *M André Müller* signale qu'il est mal-à-l'aise de voir autant de branches en bordure de la route de Manloup, aux abords du ruisseau. Il y a là plusieurs mètres cubes à débarrasser.
- *M le municipal Michel Amaudruz* rappelle que notre garde-forestier, M Crisinel, a organisé l'abattage de certains arbres dangereux, notamment les frênes atteints de la maladie, la Chalarose. Dans le cas présent, il s'engage à se rendre sur place pour constater l'ampleur du tas de branches et prendre les décisions qui s'imposent.

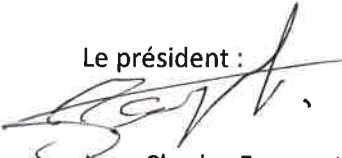
La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.


Le Président remercie chaleureusement l'assemblée pour cette fructueuse séance et lui donne d'ores et déjà rendez-vous au 24.04.2017, pour la prochaine séance du Conseil communal.


La séance est levée à 21h45.

Le Mont, le 06 avril 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :   
Jean-Charles Fresquet



Le secrétaire :   
Guy de Viron

**Annexes :**

- Interpellation pour « Une Commune sans OGM »
- Intervention de *M Christophe Corbaz* à propos des OGM
- Information de *M le syndic, Jean-Pierre Sueur* à propos du Soutien financier au FC Le Mont pour la saison 2017-2018.
- Intervention de *M le municipal Christian Menétrey* Pétition Chemin des Martines
- Intervention de *M le municipal Philippe Somsy* sur l'accord TISA

## Interpellation

### Pour une commune sans OGM

Jusqu'à présent, l'agriculture suisse est exempte d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Les agriculteurs ne cultivent pas de plantes génétiquement modifiées et les produits alimentaires provenant des producteurs agricoles suisses sont par conséquent garantis sans OGM. Les principaux syndicats paysans, l'USP ainsi qu'Uniterre sont d'ailleurs totalement opposés à ce type de culture. La question du brevetage du vivant ainsi que des monopoles sur les semences posent en effet de nombreux problèmes éthiques.

De fait, le 27 novembre 2005, le peuple suisse et l'ensemble des cantons ont plébiscité un moratoire de 5 ans, jusqu'ici régulièrement reconduit. Depuis, plusieurs cantons, dont Genève, Tessin ou Fribourg, ont tout simplement interdit par la loi la culture des OGM sur leur territoire. De nombreux autres cantons ont, via diverses mesures, manifesté leur opposition aux OGM. Il en est ainsi du canton de Vaud qui, en 2015, a vu le Grand Conseil voter à l'unanimité moins une voix, une résolution de la Vert'libérale Martine Meldem enjoignant le Conseil d'Etat à s'engager auprès de Berne pour maintenir une agriculture suisse exempte d'OGM. De plus, des dizaines de communes se sont déclarées "communes sans OGM".

**Ainsi, que pense la Municipalité de la proposition de déclarer ouvertement la Commune du Mont-sur-Lausanne "Commune sans OGM" ?**

**Si la Municipalité soutient cette démarche, serait-elle d'accord de communiquer publiquement cette position et d'installer quelques panneaux "Commune sans OGM" à l'entrée du territoire communal, à l'instar de ce que de nombreuses autres communes ont déjà fait de leur côté ?**

Ces panneaux viendraient judicieusement compléter et décliner ceux de "Cité de l'énergie".

Sans connaître la position de la Municipalité sur cette question au moment de la rédaction de ces lignes, les signataires de la présente interpellation proposent d'ores et déjà au Conseil communal, conformément à l'art. 65 al. 4 du Règlement du Conseil communal, d'adopter la résolution suivante :

**« Le Conseil communal du Mont-sur-Lausanne souhaite se déclarer "Commune sans OGM". Il invite la Municipalité à adhérer à cette prise de position et à communiquer publiquement sur le sujet ».**

  
Jean-Marie Urfer

  
Laurence Müller Ahtari

Le Mont-sur-Lausanne, le 27 février 2017  
  
Richard Nicole

André Muller

  
Valerie Moreno

  
A Muller

## Interpellation commune sans OGM, réponse de Corbaz Ch

Mr le président, mesdames et messieurs les conseillers, messieurs les municipaux,

Je vais commencer par me présenter :

Je suis, Agriculteur au Mont et président du groupe de VULG du Mont (groupe d'étude réunissant tous les paysans de la commune et des alentours).

Tout d'abord, je vous remercie de l'intérêt que vous porté au monde agricole de votre commune

Cependant il y a quelques points qui me chagrine dans cette interpellation.

1. Dire que la commune du Mont s'engage à ne pas autoriser la culture d'OGM sur son territoire est juste un marketing politique inutile et folklorique. En effet, si les OGM sont interdits dans toute la suisse, je pense que Le Mont fait encore partie de la suisse et n'échappe pas à cette interdiction (on est peut-être un peu Gaulois mais pas à ce point-là).
2. Les agriculteurs sont déjà très surveillé par la confédération et le canton (tant administrativement que physiquement sur le terrain) : Est-il vraiment nécessaire de rajouter la commune comme contrôleur si elle veut garantir un label sans OGM.
3. L'action « commune sans OGM » date de début 2005, période où il n'y avait pas encore de moratoire sur les OGM.  
Depuis la votation du 27 novembre 2005, le peuple et les cantons ont plébiscités un moratoire de 5 ans sur l'utilisation et la commercialisation des OGM.  
Ce moratoire a déjà été prolongée en 2010 et en 2013. Il prendra fin le 27 novembre 2017.  
Le 7 décembre 2016, **Le conseil national** a suivi la recommandation du conseil fédéral et c'est prononcé pour une prolongation de 4 ans de ce moratoire, soit jusqu'en 2021.  
Le 13.01.2017 : **la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats a suivi le Conseil national** et s'est prononcée en faveur de la prolongation du moratoire sur les OGM. Il a aussi rejeté la proposition du Conseil fédéral de créer des « zones avec OGM » qui permettraient une coexistence entre les cultures. On ose supposer que l'assemblée du conseil des Etats votera en faveur de la prolongation comme la commission le propose.
4. En allant regarder le mode d'emploi « Comment devenir une commune sans OGM », Il est clairement écrit que cette démarche se fonde sur la libre adhésion des agriculteurs et non sur une décision des autorités communales.



5. Sachez que les paysans du Mont sont déjà tous sans OGM y compris dans l'alimentation animale et ils font déjà beaucoup pour la nature et l'écologie. Nous avons 2 agriculteurs qui sont en reconversion BIO, nous suivons déjà tous les règles sur les Prestation Ecologiques requises qui nous limite les engrais et les phyto pour une utilisation raisonnée et nous avons créé il y a 3 ans un réseaux OQE qui pousse à la réintroduction de certaines plantes indigènes et favorise le déplacement des animaux par des couloirs naturels. Ce réseau occupe actuellement 85 ha de terre sur les 550 ha de Surf Agri Utile de la commune.
  
6. Je pense que si les habitants du Mont veulent vraiment du sans OGM, Il serait beaucoup plus logique de faire attention à consommer local ou régional et d'arrêter d'acheter les produits venants de l'étranger ou le moratoire n'existe pas et les OGM y sont utilisé directement ou indirectement.

En conclusion

Je propose à la municipalité de ne pas adopter la résolution proposée car la déclaration « commune sans OGM » n'est pas de la compétence des autorités communales, et vu la prolongation à venir du moratoire sur les OGM jusqu'en 2021, ce serait plus du marketing politique que du concret.

Merci de votre attention

Ch. Corbaz

## **Information au Conseil communal du Mont, le 27 février 2017.**

### **Soutien financier au FC Le Mont pour la saison 2017-2018.**

---

C'est à l'automne 2016, dans le cadre d'un pré-examen concernant le dépôt de la licence auprès de la Swiss Football League, pour la saison 2017-2018, que la problématique du stade de Baulmes a été évoquée. En effet, selon les nouvelles directives de la Swiss Football League, il est apparu que l'intensité lumineuse n'est plus adaptée à la retransmission TV et que le terrain n'aura plus les dimensions requises. Le stade de Baulmes ne remplira plus les critères exigés par la SFL, la 1<sup>ère</sup> équipe du FC Le Mont a dû rechercher un nouveau stade apte à recevoir ses matchs de compétition.

Dès la fin 2016, logiquement, les représentants de la 1<sup>ère</sup> équipe avec le soutien de la Municipalité, ont pris contact avec les dirigeants du FC Lausanne Sports et le Service des Sports de la ville de Lausanne afin de déterminer si deux équipes de ligue nationale pouvaient jouer en alternance au Stade de la Pontaise. Ensuite de ces entretiens la proposition a été acceptée par les parties.

L'accueil de la 1<sup>ère</sup> équipe du FC Le Mont au stade de la Pontaise étant admis du point de vue sportif restait à définir les conditions financières de cet accueil avec les autorités lausannoises.

Dans un premier temps et afin de déterminer le niveau des conditions financières auxquelles la Commune du Mont seraient tenues, si la 1<sup>ère</sup> équipe jouait sur ses terres, admettant donc par hypothèse que nos installations du Châtaignier soient aux normes de la Swiss Football League, les coûts en services seraient environ les suivants pour une saison: entretien et préparation des terrains et des vestiaires CHF 50'000.-- ; sécurité extérieure, selon les règles en vigueur le 95% est à notre charge CHF 60'000.-- ; à cela il faut ajouter les coûts des services de notre Police administrative pour la gestion des parkings ainsi que ceux de la voirie pour les nettoyages des extérieurs après les rencontres. Ainsi, le coût total de nos services communaux ascende les CHF 125'000.--.

Ce montant est celui qui avait découlé des dernières négociations avec les représentants de la municipalité de Lausanne et qui a paru dans la presse locale. C'est ce montant qui a d'ailleurs été présenté à la COFIN lors de notre séance du 13 février dernier.

Le 16 février, M. Tosato (municipal) m'appelait pour m'informer que la Municipalité de Lausanne avait pris la décision de baisser le montant à CHF 90'000.-- au lieu des CHF 125'000.-- précédemment négocié au titre de maintenir une bonne relation tant sportive qu'entre nos deux Communes. Ici, je me permets de remercier la Municipalité de Lausanne dans son ensemble et particulièrement les municipaux MM Tosato et Hildebrand.

Dès lors, le coût global du déplacement de la 1<sup>ère</sup> équipe à la Pontaise est réparti comme suit : CHF 120'000.-- à la charge du FC Le Mont pour la location du stade et les entretiens et CHF 90'000.-- pour la Commune du Mont pour la sécurité générale hors stade (Police municipale de Lausanne et partiellement la Police cantonale). Les éventuels matchs de Coupe suisse seront quant à eux négociés de cas en cas.

Concernant ce montant, j'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de soutenir financièrement la 1<sup>ère</sup> équipe, par exemple, pour payer des salaires d'entraîneurs ou de joueurs. Il s'agit de dédommager la Ville de Lausanne pour les frais de sécurité extérieurs des matches du FC Le Mont au Stade de la Pontaise ainsi que l'accueil des supporters adverses de la gare au stade. Ce sont autant de frais dont nous devrions nous acquitter si la première équipe du FC Le Mont évoluait sur les installations de la Commune ainsi que je l'ai précisé précédemment.

A noter bien sûr que cette aide est conditionnée au maintien de la 1<sup>ère</sup> équipe en Challenge League et au fait que les sponsors actuels du club renouvellent leur soutien pour la saison prochaine.

Une convention entre la ville de Lausanne et la Commune du Mont sera finalisée pour le début mars.

Le maintien de la 1<sup>ère</sup> équipe en ligue nationale, avec ce soutien communal, permet aussi aux autres équipes du Club de profiter des divers soutiens fournis par la 1<sup>ère</sup> en termes financiers et techniques. Les montants de la location des panneaux publicitaires autour du Stade du Châtaignier sont entièrement versés au mouvement junior lorsque la 1<sup>ère</sup> équipe joue à l'extérieur. Dans le cas contraire, 70% de ces revenus vont à la 1<sup>ère</sup> équipe et 30% aux juniors. Ces derniers récupèrent aussi d'une partie du bénéfice du repas de soutien annuel de la 1<sup>ère</sup> équipe. De plus, si au terme d'un exercice, le mouvement junior essuie des pertes, celles-ci sont comblées par les principaux sponsors de la 1<sup>ère</sup> équipe.

D'autre part, sur le plan de la formation des juniors, depuis la saison 2016-2017, des joueurs de la première équipe entraînent des juniors du club. De même, les entraîneurs juniors peuvent bénéficier de l'expertise du staff des entraîneurs de la première équipe (ex : pour les questions de préparation physique, les gardiens, etc.). A terme il est prévu un renforcement de ce lien.

Dès lors, si la 1<sup>ère</sup> équipe du FC Le Mont n'est plus en mesure d'évoluer en Challenge League la saison prochaine elle perdra ses sponsors qui ne pourront de fait plus soutenir le mouvement junior de même que les compétences et l'expertise techniques fournies par le staff de la 1<sup>ère</sup>.

Cela aurait pour inévitable conséquence une augmentation substantielle des cotisations pour les parents qui, pour certains d'entre eux, retireraient leurs enfants du club. Ainsi, soutenir la première équipe et lui permettre de continuer à évoluer au plus haut niveau permet également de faire vivre le mouvement junior. Par ailleurs, une équipe leader de haut niveau dans un club, quel que soit par ailleurs le sport concerné, motive les jeunes et sert d'exemple aux 320 footballeurs, hommes ou femmes, jeunes et moins jeunes répartis au sein des diverses équipes du Club.

La vision de la Municipalité, qui a souhaité ce soutien, s'ancre dans sa volonté de développer et d'approfondir la collaboration intercommunale qui se noue avec Lausanne sur les questions footballistiques et sportives en général. De plus, sur le plan intérieur, la Municipalité sera particulièrement attentive à l'accroissement des collaborations entre la 1<sup>ère</sup> équipe et les juniors. De ce point de vue, nous nous réjouissons de constater la volonté des différentes parties de renforcer les coopérations entre pros et amateurs.

C'est pour ces mêmes raisons que la Municipalité d'alors avait soutenu la 1<sup>ère</sup> équipe lors de la saison 2009-2010 par le versement à la ville de Lausanne d'un montant de CHF 50'000.-- représentant la moitié des frais du stade de la Pontaise.

En conclusion, la Municipalité a décidé à l'unanimité, au titre de dépense exceptionnelle et imprévisible, conformément à l'autorisation qu'elle a reçue du Conseil communal (préavis 09/2016), de permettre à la 1<sup>ère</sup> équipe du FC Le Mont d'évoluer au Stade de la Pontaise la saison prochaine en débloquent le montant de CHF 90'000.- qui serait versé directement à la Ville de Lausanne, pour les frais de sécurité évoqués ci-dessus.

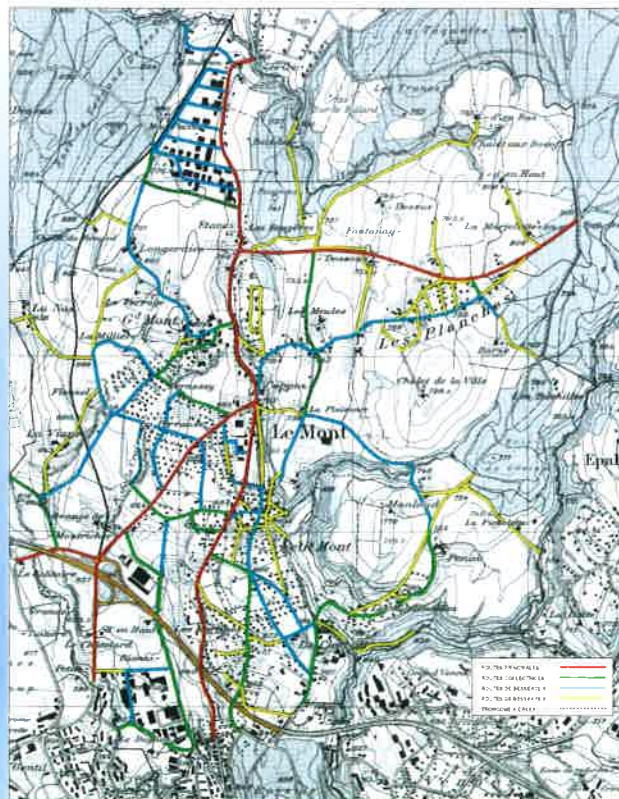
D'autre part, si la 1<sup>ère</sup> équipe du FC Le Mont se maintient en ligue nationale pour la saison 2018-2019, le montant du soutien figurera au budget ordinaire de la période concernée.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Pierre Sueur, syndic.






## PLANIFICATION DE LA MODERATION DE TRAFIC

### PLAN DIRECTEUR DES CIRCULATIONS 1989-1995



## COMMUNE DU MONT-SUR-LAUSANNE . HIERARCHISATION DU RESEAU ROUTIER

TYPE DE ROUTES	ROUTES PRINCIPALES ROUGE	ROUTES COLLECTRICES VERT	ROUTES DE DESSERTE A BLEU	ROUTES DE DESSERTE B JAUNE	
PRINCIPES	FONCTION	Accès au réseau autoroutier Liaison ville - périphérie	Accès aux différents quartiers	Liaisons entre éléments du réseau collecteur (à l'intérieur des quartiers, de manière restrictive)	Accès à tout le territoire
	OBJECTIFS DE L'AUTORITE	Concentration du trafic de transit Concentration du trafic entre les différents secteurs de la commune.	Répartition du trafic d'origine ou à destination du Mont depuis les routes principales	Moderation du trafic conduisant à une vitesse adaptée Dissuasion du transit sur le territoire à travers les quartiers d'habitat ou d'activité	Moderation du trafic, conduisant à une vitesse adaptée Dans les zones bâties restitution aux habitants de « l'espace rue », aussi bien sur le domaine privé que public
MESURES DE CIRCULATION ENVISAGEABLES	VEHICULES MOTORISES	Trafic fluide. Vitesse régulière, adaptée à l'habitat Chaussée avec présélections éventuelles Carrefours giratoires ou à feux Parking hors chaussée.	Emprise limitée de la chaussée et des carrefours. Vitesse adaptée à la chaussée et à l'habitat, max. 50 km/h Carrefours giratoires ou perte de priorité.	Chaussée rétrécie (restriction de croisement de 2 poids-lourds) En principe, priorité de droite Ralentisseurs ponctuels (chicanes, seuils, etc)	Chaussée rétrécie (restriction de croisement de 2 poids-lourds) En principe, priorité de droite Rues résidentielles. Éventuelles limitations de vitesse complémentaires
	VELOS	Itinéraires en site propre (si pas possible: pistes ou bandes cyclables) Traversées combinées avec piétons	Mixité d'usage de la chaussée Éventuelles bandes cyclables	Mixité d'usage de la chaussée Contresens par bandes cyclables possibles	En zone bâtie, mixité d'usage de l'espace public grâce au trafic modéré.
	PIETONS	Cheminement en site propre (si pas possible: trottoir des deux côtés) Traversées à niveau sécurisées (îlots, feux, etc).	Cheminement hors chaussée, si nécessaire des 2 côtés. Traversées piétonnes sécurisées (îlots, bastions, etc... selon visibilité)	Cheminement délimités en bordure de chaussée rétrécie (bandes polyvalentes, allées, etc.) Traversées piétonnes facilitées.	En zone bâtie, mixité d'usage de l'espace public grâce au trafic modéré
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	URBANISME			Eviter les gros générateurs de trafic.	
		Eviter l'effet barrière de la route Attention à la « corridorsation » que créent les parois anti-bruit	intégration du domaine public avec les espaces privés		
			Mise en valeur des caractéristiques typologiques de l'espace public.		
ESPACE PUBLIC	Variation du profil en travers. Humanisation du bitume Intégration des franchissements par un traitement architectural		Maintien du cadre bâti ou naturel Irégularité des sinuosités et espaces latéraux Variation de largeur des chaussées. Animation verticale, suppression de l'effet ruban.		

TYPE DE ROUTES	RÉSEAU COLLECTEUR VERT	
FONCTION	ASSURER L'ACCESSIBILITÉ AUX DIFFÉRENTS QUARTIERS.	
RUE	RÉPARTIR LE TRAFIC À ORIGINE/DESTINATION SUR NOTRE RÉSEAU DES ROUTES PRINCIPALES.	
VEHICULES MOTORISÉS	EMPRISE LIMITÉE DE LA CHAUSSEE, DES CARREFOURS. VITESSE ADAPTEE A LA CHAUSSEE ET A L'HABITAT, MAX. 50 KM/H. CARREFOURS GIRATOIRES OU PIERTE DE PRIORITE.	 exemple: quartier L'Éclaircie
VELOS	MIXITÉ D'USAGE DE LA CHAUSSEE. ÉVENTUELLES BANDES CYCLABLES.	 exemple: mixité d'usage
PIETONS	CHEMINEMENTS HORS CHAUSSEE, SI POSSIBLE DES 2 CÔTÉS. TRAVERSÉES PIÉTONNES À PROXIMITÉ ET À SÉCURISER (ÎLOTS, BASTIONS, ETC.).	 exemple: traversées piétones sécurisées
URBANISME	INTÉGRATION DES ESPACES PRIVÉS AVEC LE DOMAINE PUBLIC. MISE EN VALEUR DES CARACTÉRISTIQUES TYPOLOGIQUES DE L'ESPACE PUBLIC.	 exemple: intégration des espaces privés au domaine public
ESPACE PUBLIC	MAINTIEN DU CADRE BÂTI OU NATUREL. SINUOSITÉ ET ESPACES LATÉRAUX. VARIATION DE LA LARGEUR DE CHAUSSEE. ANIMATION VERTICALE, SUPPRESSION DE L'EFFET RUBAN.	 exemple: sinuosités et espaces latéraux intégrés

## PLANIFICATION DE LA MODERATION DE TRAFIC

# ETUDE D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DES MARTINES 2006

Commune  
Le Mont-sur-Lausanne



urbaplan

### AMENAGEMENT DE LA ROUTE DES MARTINES



Rapport technique

Dossier Examen préalable

urbaplan mars 2006





**LE MONT**  
*sur Lausanne*


SERVICE DE L'URBANISME ET DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE



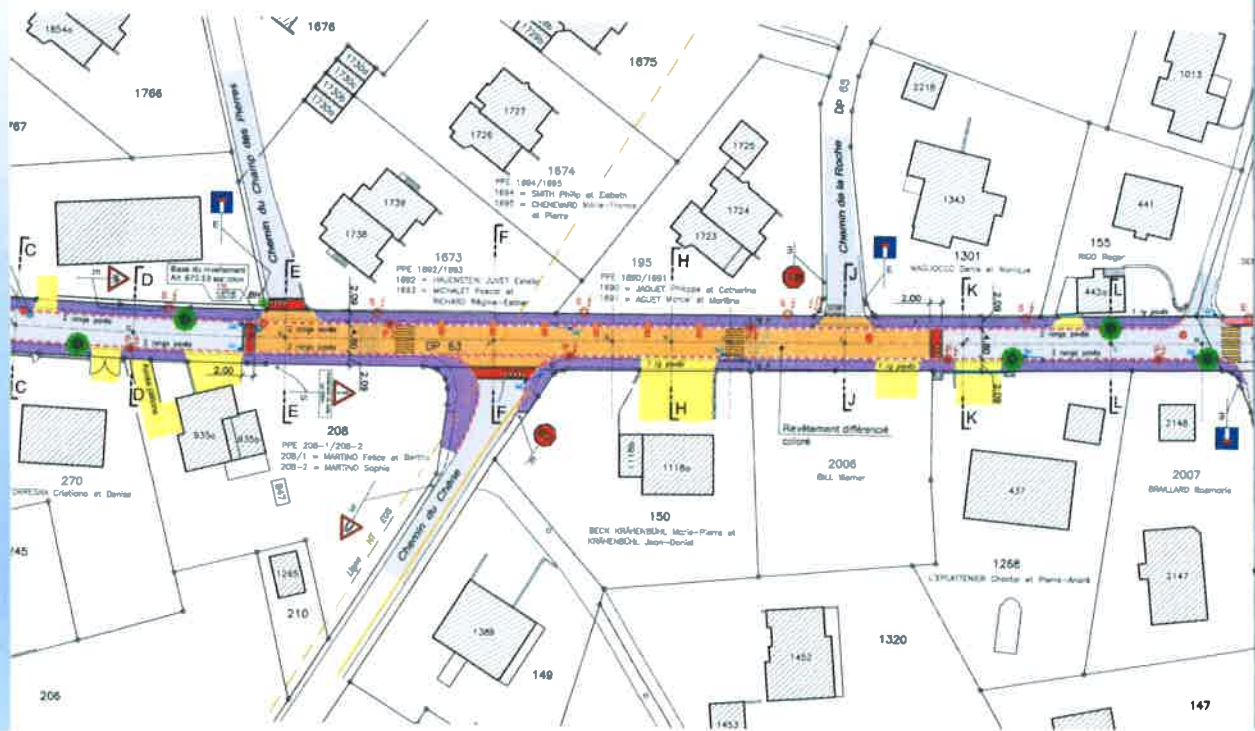
Le Mont-sur-Lausanne  
Cap vers la société à 2000 watts

## PLANIFICATION DE LA MODERATION DE TRAFIC

**PROJET D'AMENAGEMENT  
MODERATION VITESSE DE CIRCULATION  
2007-08**

 <p>DOSSIER N° <b>0657</b></p> <p>PROJET DÉPOSÉ A L'ENQUÊTE PUBLIQUE du 11.11.08 au 1.12.08</p> <p>Vu par la Commission des constructions et de l'aménagement du territoire le 05.02.09</p> <p>préavis positif</p> <p>Déclaration de la Municipalité</p> <p>le _____</p> <p>approuvé/refusé _____</p>	<p><b>Commune du Mont-sur-Lausanne</b> Direction des travaux</p>																				
	<p><b>Route des Martines</b> Tronçon : du chemin des Morettes au chemin de la Farandole</p>																				
	<p><b>Projet d'aménagement</b> Modération vitesse de circulation</p>																				
	<p><b>Plan de situation</b></p>																				
	<p><b>Enquête publique</b></p>																				
	<p>Echelle : 1:500</p>																				
	<p>AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ</p> <p>Le Sympic _____ Le Secrétaire _____</p> <p>LA MUNICIPALITÉ <i>Municipalité de Mont-sur-Lausanne</i></p> <p>L'INGENIEUR : _____</p>																				
<p><b>LE MONT</b> Administration communale Rte de Lausanne 15 1052 Le Mont-sur-Lausanne Tel: 021 - 651 91 91 Fax: 021 - 651 91 92</p>	<p>Plan n°: <b>103 - 01</b></p> <p>Desa: D. Tscherrig Date: 30.10.2008</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Numé</th> <th>Date</th> <th>Description</th> <th>Desa</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>A</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>B</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>C</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>D</td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table> <p>Service technique E-mail: jean-robert.hochli@cmont-sur-lausanne.ch</p>	Numé	Date	Description	Desa	A				B				C				D			
Numé	Date	Description	Desa																		
A																					
B																					
C																					
D																					

Tronçon concerné par l'enquête publique





## PLANIFICATION DE LA MODERATION DE TRAFIC

# STRATEGIE DE TRAITEMENT DES ZONES A TRAFIC MODERE 2014

Commune du Mont-sur-Lausanne

- Stratégie de traitement des zones à trafic modéré

RAPPORT TECHNIQUE

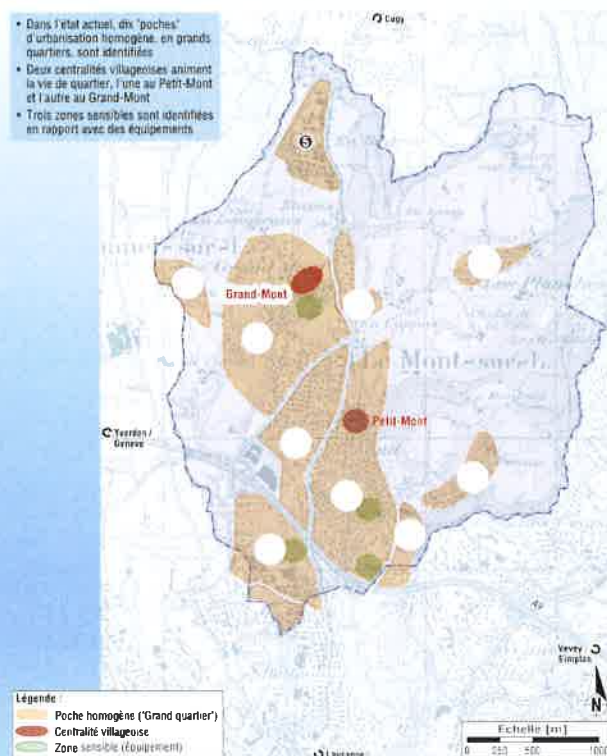
Septembre 2014



#### ■ Identification des "poches" homogènes

Figure n°12

- Dans l'état actuel, dix "poches" d'urbanisation homogène, en grands quartiers, sont identifiées.
- Deux centralités villageoises animent la vie de quartier, l'une au Petit-Mont et l'autre au Grand-Mont.
- Trois zones sensibles sont identifiées en rapport avec des équipements.



**LE MONT**  
*sur Lausanne*

**SERVICE DE L'URBANISME ET DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE**



**Le Mont-sur-Lausanne**  
Cap vers la société à 2000 watts

## PLANIFICATION DE LA MODERATION DE TRAFIC

**CAMPAGNE DE COMPTAGES  
2015**

**PLANIFICATION DE LA MODERATION DE TRAFIC**

**ETUDE D'ASSAINISSEMENT DU BRUIT ROUTIER  
2016-17**

Figure 1 : Situation de la commune et présentation des routes concernées.





X-Last

Potelet à mémoire de forme Baliza D80  
 Potelet mti Gedachinstorm Baliza D80

Baliza DE0H000, Excellence méliailisè

Baliza D80H000, 'Bois'



- Baliza D80H000, 'Bois' (2020)
- Baliza DE0H000, Excellence méliailisè (2020)
- Baliza D80H000, 'Bois' (2020)
- Baliza DE0H000, Excellence méliailisè (2020)
- Baliza D80H000, 'Bois' (2020)
- Baliza DE0H000, Excellence méliailisè (2020)
- Baliza D80H000, 'Bois' (2020)
- Baliza DE0H000, Excellence méliailisè (2020)
- Baliza D80H000, 'Bois' (2020)
- Baliza DE0H000, Excellence méliailisè (2020)



LED-Signalisation  
 Signalisation à LED / Segnaltica a LED /

Signalisation avec LED intégrés  
 Catelli con LED integrati

Signalisation mit integrierten LED-Lampen  
 Signaux avec LED intégrés



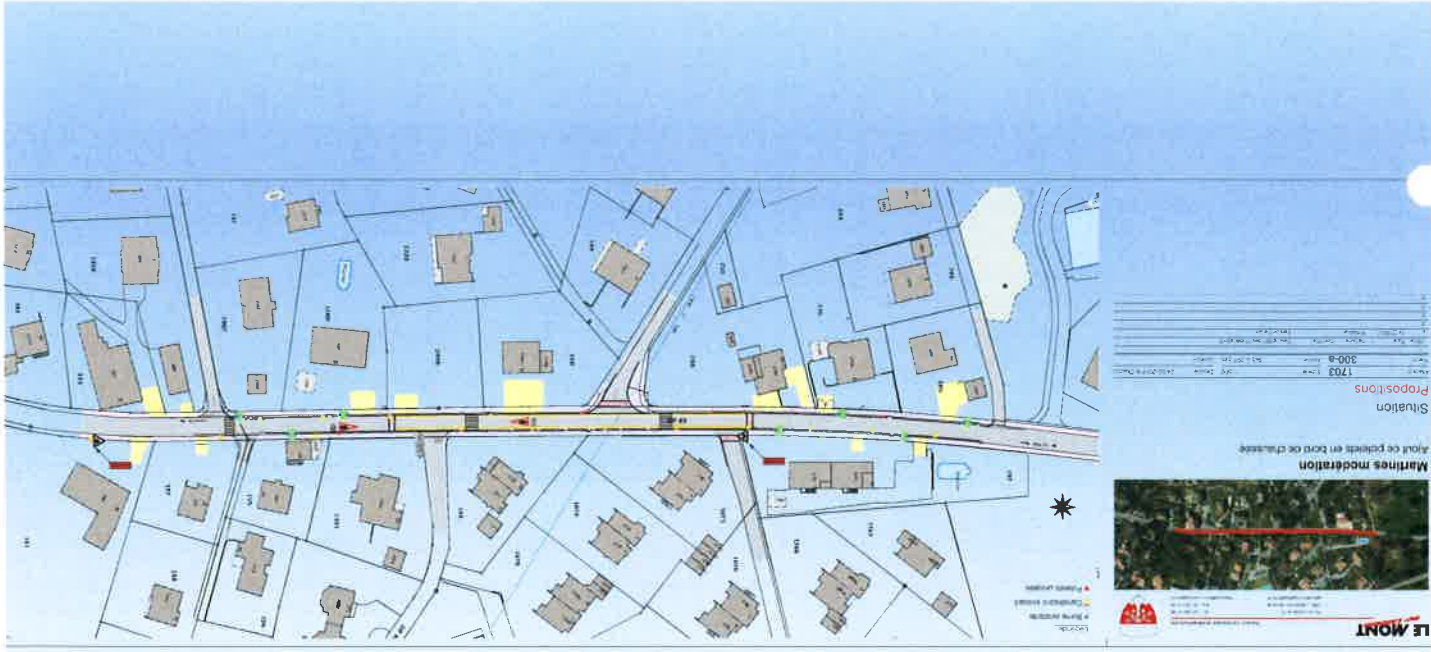
Balza (b) (a) Ø 80 mm

Stromversorgung  
 Alimentazione  
 Stromversorgung

Stromversorgung  
 Alimentazione  
 Stromversorgung

Stromversorgung  
 Alimentazione  
 Stromversorgung

Stromversorgung  
 Alimentazione  
 Stromversorgung



**LE MONT**

Martines modulation  
 Ajout de potelet en bord de chaussée

Situation  
 Propositions

1703  
 300-8

LE MONT

La Municipalité a décidé d'écrire au Conseil fédéral pour lui faire part de son inquiétude à propos d'un projet d'accords de libre-échange nommé TiSA, négocié entre la Suisse et une cinquantaine de pays.

Cet accord pourrait être apparenté à un gigantesque *Cassis de Dijon* mais étendu à plusieurs continents : dumping généralisé et concurrence vers le bas au niveau de différentes normes de qualité, sanitaire, écologique, sociale, bref, une course au moins disant sur tous les plans.

De plus, ce projet risque de limiter fortement les marges de manoeuvre des collectivités publiques, notamment des communes, sur la gestion de leurs services publics.

Nous n'allons pas rentrer ici dans les détails techniques de ce projet d'accord, nous vous transmettrons toutefois par courriel la lettre envoyée au Conseil fédéral avec quelques documents explicatifs sur les enjeux communaux de cet accord.